Septembre 2022

PEP' info

Pepinster | Cornesse | Wegnez | Soiron

Editeur responsable : Leveque Nathalie 14 rue Fond de Ville - 4860 Pepinster - Imprimé sur papier recyclé

Bulletin Communal d'information - Trimestriel - n°61

centre familial
AIDES À DOMICILE
Nous contacter :
087/22 58 91
info@cfverviers.be
Entités desservies
Aide familiale
Garde à domicile
Aide-ménagère sociale
Aides à domicile
Accompagner - Aider - Soutenir
Notre métier

PEP PHARMA,
MA PHARMACIE !
Adresse provisoire : route de Soiron, 18 - CORNESSE
087/46.02.35
Pour vos commandes : pepcommande@gmail.com
Livraison à domicile
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h
Le samedi de 9h à 12h30

La discrétion
au service de la clientèle
www.cornet-mockel.net
nathalie.cornet@cornet-mockel.be
087 33 73 79
CORNET - MOCKEL
assistance funéraire
35, Place Sommeleville - Verviers
2, rue des Combattants - Wegnez
61A, route d'Oneux - Heusy-Verviers
(Chaussée de Verviers, Theux)

Anthony
Delhez
087 46 95 01
0497 21 00 59
Wegnez
STRUCKMEYER
Anthony DELHEZ
... pour vous chauffer pensez Delhez !
Rue Golettes 21b
B-4860 Pepinster Wegnez
087 46 95 01 0497 21 00 59
GASOIL DIESEL PETROLE GASOIL EXTRA

Friterie le Pepin
chez Dom et Guigui
087/46.15.28
dominique.fassin@skynet.be
rue Pepin 34 - 4860 Pepinster
Ouvert 7j/7
du lundi au dimanche
de 11h30 à 14h et de 17h30 à 21h
Venez déguster
nos moules Gold
DOM & GUIGUI

VDG
électricité
Entreprise Générale d'Electricité
Installation, rénovation & remise en conformité
Chauffage électrique - Eclairage LED - Domotique
Borne de rechargement pour voiture électrique
+32 479/09.73.75 vandegaart.thibauld@gmail.com

Editorial

Le 14 juillet dernier, nous commémorions les inondations des 14 et 15 juillet 2021 et vous avez été très nombreux à vous associer à cet hommage. Vous trouverez ci-dessous les quelques mots prononcés à l'entame de la Commémoration.

« Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi aujourd'hui de faire une entorse au protocole, et ceux qui me connaissent savent combien il est important, à mes yeux, de d'abord m'adresser à vous les Pepins, à vous les nombreux Pepins, sinistrés, bénévoles des premières heures et à tous les anonymes qui, grâce à vous, grâce à votre solidarité sans pareil, nous ont permis de faire face, dès la descente des eaux, aux besoins immenses des milliers de sinistrés des 14 et 15 juillet 2021 !

Monsieur le Ministre-Président,
Messieurs les Ministres,
Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,

Il y a juste un an, Pepinster traversait, probablement, la page la plus sombre de son histoire !

L'inimaginable s'était produit ... La Vesdre et La Hoëgne se sont liguées pour tout dévaster sur leur passage, semant la mort, la destruction et la désolation.

Aujourd'hui, un an après, nous nous retrouvons à l'endroit-même où plusieurs maisons se sont effondrées avec leurs occupants.

C'est d'abord à vous, à vous les familles qui avez perdu un proche, mais aussi aux très nombreux sinistrés, vous qui avez tout perdu, et qui, pour beaucoup, n'avez pas encore pu retrouver votre chez vous tant il vous reste encore à faire, c'est d'abord à vous que nous voulons nous adresser !

Il nous semblait essentiel de commémorer ces événements et d'ériger une stèle en hommage à tous les sinistrés, aux victimes, et à tous ceux qui ont tant souffert, et qui souffrent encore de cette tragédie, pour que jamais nous n'oublions ce que nous avons vécu, mais aussi et surtout, pour que nous puissions ensemble nous reconstruire, et enfin nous tourner vers l'avenir !

Je vous propose de la découvrir et après l'avoir fleurie, de respecter une minute de silence en hommage à :

Arlette Borguet
Evelyne Degeest
Marie Dentz
Paulette Kerf
Alain Peters
Gèza Szladovics
Theodorus van Rens

emportés par les flots.

Ce 14 juillet 2022, c'est le moment de tourner une page de notre histoire, c'est le 1er jour d'une ère nouvelle pour Pepinster, l'ère de la reconstruction de Pepinster !

Le moment est venu de se tourner avec optimisme vers l'avenir !

Certes, les choses prendront du temps et il conviendra de repenser notre mode de vie, repenser l'aménagement du territoire pour le rendre plus résilient tout en respectant les fonctions essentielles de la nature.

Mais comme l'exprime si bien Antoine de Saint Exupéry :

« Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible ! »

Sommaire

Editorial	3
Avis communaux	4
Petite enfance	5
CPAS	6
Enseignement	7
Environnement	8
Agriculture	12
Sanctions administratives	13
Jeunesse	13
Plan de cohésion sociale	14
Travaux	16
Sport	18
DéfiPepinster	18

Quand je vois le dynamisme, la volonté de faire face et de faire mieux, notre capacité de résilience, notre fierté d'être Pepins, l'envie de relancer l'activité économique, sportive et culturelle dont tous les Pepins font preuve, notre attachement viscéral à notre Commune, je suis résolument optimiste pour l'avenir !

Je sais que tout est possible pour Pepinster !

Car je suis fier des Pepins et de la solidarité spontanée dont ils ont fait preuve dès les premières heures pour venir en aide aux sinistrés !

Je suis fier de la solidarité extraordinaire venant de tous les coins de la Belgique francophone et néerlandophone, mais également de pays voisins.

Je suis fier et confiant dans les Gouvernements Wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur lesquels nous avons pu compter indéfectiblement dès les premiers jours.

Ensemble, avec la cohésion qui est la nôtre, nous réussirons à donner un nouveau visage, une attractivité nouvelle à Pepinster, comme jamais auparavant !

C'est un nouveau départ pour notre belle commune. Nous avons notre avenir entre nos mains, à nous de le rendre possible !

Je ne peux céder la parole aux différents Ministres qui vont me succéder à ce pupitre, sans avoir, au nom de toute la population, remercier les entrepreneurs et autres volontaires qui, aux premières heures des inondations, n'ont pas hésité à prendre des risques, parfois inconsidérés, pour secourir et évacuer la population du centre de Pepinster, remercier toutes les personnes bénévoles de Pepinster et d'ailleurs qui sont venues et qui viennent encore, notamment de Flandre, pour aider les sinistrés, remercier les communes voisines qui nous accueillis et prêté mains fortes, remercier les services de secours, de police, de l'armée et de la protection civile, qui, pour certains, parfois au péril de leur vie, ont tout mis en œuvre pour secourir et accompagner les sinistrés et ont aidé au déblaiement, remercier toutes les personnes qui se reconnaitront et que je n'ai pas citées, remercier enfin tous les Ministres que j'ai appris à connaitre et que j'ai, à de très nombreuses reprises, sollicités, et qui, à chaque fois, ont répondu présents, respectant les engagements oraux qu'ils m'avaient donnés, respectant leur parole, ce qui, pour l'ardennais que je suis, est une valeur essentielle, et, last but not least, remercier toutes les personnes qui, depuis un an, me supporte, au propre comme au figuré !, m'accompagnent dans les décisions et dans toutes les démarches effectuées, je citerai, le collège, les directeurs généraux de la commune et du CPAS, la directrice financière, le planu ainsi que tous les services communaux ouvriers, administratifs et sociaux tant de la Commune que du CPAS qui se sont donnés sans compter.

Je suis fier, très fier du travail effectué ensemble au service de notre population !

Avec l'aide et l'accompagnement du Gouvernement Wallon, je suis sûr que nous réussirons ensemble le renouveau de Pepinster !

Merci ! »

Votre Bourgmestre,
Philippe Godin

AVIS COMMUNAUX

Commémorations Patriotiques

Pour commémorer **l'Armistice**, l'Administration Communale de Pepinster a pris l'initiative de réunir, en une seule cérémonie, l'ensemble des **Associations Patriotiques des Guerres 14-18 et 40-45** de notre Commune et d'y associer les classes de **5e et 6e primaire** de toutes les Ecoles de Pepinster.

Cette cérémonie sera rehaussée de la présence d'une **délégation militaire et de sa musique militaire**.

Nous vous invitons à vous joindre à nous le **mardi 8 novembre 2022 à 13h45 sur le parking de l'ancienne Administration communale, rue Neuve 35**.

Manifestations

A partir du 01/09/2022, les demandes d'autorisation de manifestations devront être introduites au minimum 6 semaines à l'avance sans quoi le Collège communal se donne le droit de refuser la manifestation.

Pour toute information, vous pouvez prendre contact avec Madame Widart au 087/46 83 00 ou jessie.widart@pepinster.be

Changer de vie, vous y pensez, elle, elle, l'a fait !

REDONNER UN SENS À SON QUOTIDIEN, CHANGER D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE, ON A TOUT(E)S RÊVÉ UN JOUR MAIS VOILÀ : PEU D'ENTRE NOUS FRANCHISSENT LE PAS.

Mireille, 44 ans, vous raconte comment **elle est devenue accueillante salariée d'enfants à domicile**. Une profession que le siep* classe parmi les dix métiers qui rendent, heureux

*Service d'information sur les études et les professions

Pourquoi avoir quitté son travail précédent ?

Mireille travaillait dans une maison d'accueil pour femmes victimes de violence conjugale et intra-familiale.

Elle aimait la richesse du côté humain, par contre elle appréciait moins les horaires et les week-ends qui devenaient pesants.

En janvier 2022, une recherche d'équilibre entre son besoin de travailler et celui d'être présente pour sa propre famille la pousse à se réorienter.

Ce qui lui plaît

Travailler chez elle et mettre à profit ses compétences. Elle a un diplôme d'auxiliaire de l'enfance obtenu en promotion sociale.

Retrouver une vie plus simple au quotidien. Moins de stress, pas de trajets de voiture, plus d'autonomie, des horaires réguliers, bref, une meilleure qualité de vie.

Mettre en place un projet personnel. Adapter sa maison, toute simple, pas très grande pour répondre aux exigences de la profession mais aussi se créer un bel espace de travail où elle a plaisir à se retrouver.

Exercer un métier de proximité en soutien de jeunes parents

POUR LA PREMIERE FOIS DANS L'EXPERIENCE HUMAINE, NOUS AVONS LA CHANCE DE POUVOIR MODELER NOTRE TRAVAIL POUR L'ADAPTER A NOTRE MODE DE VIE AU LIEU D'ADAPTER NOTRE VIE A NOTRE TRAVAIL.

NOUS SERIONS FOUS DE LA LAISSER PASSER

CHARLES HANDY

Son avenir

Un métier de soin que le covid a fait passer d'invisible à essentiel.

Une activité riche qui ne connaît pas la monotonie et offre chaque jour son lot de découvertes.

Vous disposez du C.E.S.S ainsi qu'un des titres requis* nécessaires pour assurer la fonction d'accueillante ?

Vous appréciez travailler avec des enfants âgés de 0 à 3 ans ? Vous êtes motivée, dynamique et créative ? Votre domicile se prête pour l'aménagement d'un milieu d'accueil ?

Alors faites de ce dernier votre lieu de travail ! Rejoignez notre équipe en devenant : Accueillant(e) d'enfants

*Puériculteur-trice, auxiliaire de l'enfance, agent d'éducation, éducateur-trice A2

Si vous n'avez pas le titre requis, l'Ecole de Promotion Sociale Don Bosco à Verviers démarre la formation d'auxiliaire de l'enfance en novembre 2022 (18 mois – 3j/semaine). Contact : 087/30.01.87

Le CRPE propose des Contrats de travail d'employé à domicile à temps plein ou temps partiel et à durée indéterminée sur tout l'arrondissement de Verviers.

Pour plus d'informations :

SCAN ME

Centre Régional de la Petite Enfance asbl
Service d'accueil d'enfants
087/334338 - info@crpe.be
Rue des Martyrs 44 – 4800 VERVIERS

Commune de Pepinster
Repas à domicile

Depuis de nombreuses années, **l'équipe hôtellerie du CPAS prépare et délivre des repas à domicile.**

Excepté au plus fort des inondations, période durant laquelle nous avons dû sous-traiter ce service, ces repas, de qualité, sont toujours composés de **3 plats : potage, plat et dessert**.

Rappelons que ce service est accessible à tout citoyen pepin ou résident sur la commune de plus de 55 ans et/ou en incapacité passagère (ou non) de pouvoir se faire à manger.

D'autre part, nous constatons que de nombreux ménages doivent faire face à des augmentations conséquentes de toutes sortes dont notamment, celui du coût de l'énergie mais également des denrées alimentaires. En effet, depuis le début de l'année 2022, le coût de la vie a significativement augmenté pour toutes les raisons que nous savons.

Devant cette flambée des prix, le CPAS de Pepinster a pris la décision, afin d'aider au maximum à supporter cette crise de maintenir les **tarifs** des repas à domicile **inchangés jusqu'au 31/12/2022**.

Par cette action, nous espérons apporter notre aide aux personnes dans la difficulté et qui hésiteraient à se manifester.

Pour rappel, les tarifs qui vous sont applicables sont basés sur vos revenus et votre disponible après une petite enquête sociale par notre assistante sociale. Il vous est bien entendu toujours possible de ne pas effectuer cette enquête moyennant l'application du tarif 100 %.

Si vous souhaitez de plus amples informations sur le service, n'hésitez pas à contacter la **résidence « Au Fil de Hoëgne »**, lieu de production des repas, au **087/46.04.16**.

Dons et solidarité ...
suite et précisions nécessaires !

Dans le Pepin'info précédent, je vous ai suggéré une réflexion quant à la solidarité du citoyen pepin à l'égard de ses voisins et autres concitoyens moins aisés. En effet, j'avais imaginé, pour ceux qui auraient les moyens de le faire, de contribuer, à sa manière à aider le CPAS à soutenir les plus défavorisés de notre commune.

Quel magnifique message que de pouvoir dire et écrire lors de nos communications que les citoyens pepins aident les plus démunis de notre commune. **« Pourquoi ne serions-nous pas la première commune de Belgique qui pense aussi et d'abord aux voisins, aux personnes près de chez nous qui vivent des moments difficiles ? »** avais-je écrit dans le dernier numéro.

Mais lorsqu'on lance un tel appel, une telle demande par la voie de presse, on sait rarement quel effet notre article a eu sur les lecteurs. Et même, certains lecteurs l'ont-ils lu jusqu'au bout ? Et la démarche de réflexion a-t-elle été effectuée par l'un ou l'autre d'entre vous ?

Aussi paradoxalement, c'est un oubli de ma part dans le texte du dernier numéro qui m'a donné une réponse encourageante puisque bon nombre d'entre vous m'ont fait remarquer que l'article avait retenu leur attention mais ... que j'avais oublié de communiquer le numéro de compte du CPAS pour pouvoir donner suite à mon appel.

C'est pourquoi, je reprends la plume en cette édition pour réparer mon oubli et, comme le précise le dicton : « Il n'est jamais trop tard pour bien faire », permettre à ceux qui ont été sensibilisé par ma requête de pouvoir y donner suite à leur gré et selon leurs moyens.

Le compte du CPAS est le : **BE62 0910 0098 2961**

Et pour rappel :

- un don ponctuel,
- une somme aussi petite soit-elle une fois l'année,
- ou encore plus simple, un ordre permanent de 10 € par mois,

sera, comme je le mentionnais, **remercié 3 fois** :

- par ceux qui en profitent – et nous ne manquerons pas de leur faire savoir en publiant chaque année globalement ce que vous aurez fait pour eux dans le bulletin communal,
- en recevant **une attestation fiscale** (pour tout don de minimum 40) vous permettant d'en déduire 40 % de ce que vous avez versé pour l'exercice annuel concerné,
- et surtout **parce que vous serez contents de l'avoir fait** et que savoir qu'on a fait le bien autour de soi fait qu'on se sent soi-même mieux dans sa peau ... et n'est-ce pas l'essentiel de la vie ?

Dans tous les cas, je vous souhaite de vivre au mieux sur notre commune mais je vous encourage à prendre un peu de temps pour réfléchir à ma proposition. Et je remercie tous ceux qui m'ont interpellé en rue pour me faire remarquer mon oubli ... voilà, c'est réparé.

Avec mes plus cordiales salutations à tous,

Alex Baiverlin, président du CPAS

Centre Wegnez
UNE ÉQUIPE SOUDÉE POUR UN TRAVAIL COLLABORATIF
BIENVENUE À L'ÉCOLE DE WEGNEZ
DES MOMENTS D'AIDE ET DE REMÉDIATION
DES ATELIERS HEBDOMADAIRES VARIÉS :
SPORTS, ART, INFORMATIQUE, ÉCO-CITOYENS ...
NATATION, CLASSES DE NEIGE, EXCURSIONS,
VISITES À LA BIBLIOTHÈQUE
COURS D'ANGLAIS
TABLEAUX INTERACTIFS - SALLE D'INFORMATIQUE
AMPHITHÉATRE - SALLE DE PROJECTION
PLAINE DE JEUX INT/EXT EN MATERNELLES
BATIMENT MODERNE AVEC
3 COURS DE RÉCRÉATION
HALL OMNISPORT
INSCRIPTIONS
F. Boterdael (directrice)
fleur.boterdael@pepinster.be
087/46.93.32 ou 0477/56.35.97

Action Radon : Campagne 2022

Pour sensibiliser la population à la problématique du radon, l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN), la Cellule Régionale d'Intervention en Pollution Intérieure de Bruxelles Environnement (CRIPI), l'ASBL Anapneo (pour les Provinces de Namur et Liège), les autres provinces wallonnes via leurs Services d'Analyses des Milieux Intérieurs (SAMI) et le laboratoire Hainaut Analyses organisent chaque année l'ACTION RADON pour le dépistage du radon.

Le radon est un gaz (inodore et incolore) radioactif provenant de l'uranium présent dans le sol et les roches. En Belgique, il se retrouve dans le sous-sol en quantités variables selon les caractéristiques géologiques. Ainsi, il peut pénétrer dans les bâtiments par différentes ouvertures et s'accumuler pour atteindre des concentrations parfois très élevées. Le radon irradie les tissus pulmonaires, ce qui peut provoquer le cancer du poumon.

Cette initiative a pour objectif de vous encourager à mesurer le radon dans votre habitation et à entreprendre les éventuelles actions de remédiation. Commandez votre test sans plus tarder (rendez-vous sur www.actionradon.be).

La campagne se déroule du 1er Octobre jusqu'au 31 décembre, ou jusqu'à épuisement du stock.

Durant l'Action Radon, le coût du détecteur (et l'aide éventuelle à la remédiation) est de 15€.

Matthieu Laguesse, l'éco-conseiller communal.

Jardiner sur un sol potentiellement contaminé aux métaux lourds ?

Avec SANISOL, c'est possible !

Vous cultivez ou fréquentez un potager en Wallonie ? Vous êtes attentifs à la qualité des fruits et légumes produits ? Vous suspectez une contamination du sol par des métaux lourds et cherchez des recommandations personnalisées pour réduire les risques éventuels pour votre santé ?

Alors, l'outil SANISOL, service web inédit et gratuit mis en place par la Wallonie, est fait pour vous !

De plus, une prime est à votre disposition pour la réalisation des analyses nécessaires.

OBJECTIF

Quels sont les risques encourus en jardinant sur un sol pollué ? Quels fruits ou légumes cultiver idéalement au vu des caractéristiques du sol ?

Autant de questions auxquelles l'outil SANISOL a vocation à répondre. Ce site Internet a été développé pour permettre aux usagers des potagers d'évaluer et de réduire les éventuels risques de santé liés à la fréquentation d'un sol potentiellement contaminé par des métaux lourds et/ou à la consommation de produits issus d'une activité de jardinage sur un tel sol.

ETES-VOUS CONCERNES ?

L'outil s'adresse à tout usager du potager (**jardiniers, visiteurs ou simples consommateurs** de ses produits) s'interrogeant sur une pollution éventuelle par les métaux lourds. Une simulation pour chaque type d'usager est recommandée, en particulier pour les enfants. En effet, l'outil SANISOL tient compte de l'âge et propose ainsi des réponses mieux adaptées.

DE QUELLES INFORMATIONS avez-vous BESOIN ?

Pour obtenir des recommandations personnalisées, il est nécessaire de réaliser au préalable une analyse du sol de votre potager. L'analyse de vos fruits et légumes est facultative mais permet d'obtenir des recommandations plus précises.

Bénéficiez d'une prime régionale de 50 ou 100 € pour réaliser votre analyse de sol, de fruit ou légume !

Retrouvez toutes les informations et modalités pratiques dans l'actualité dédiée sur le portail http://environnement.sante.wallonie.be/

COMMENT UTILISER L'OUTIL ?

C'est très simple ! Rendez-vous sur le site internet : http://sanisol.wallonie.be

→ **Munissez-vous de votre bulletin d'analyse** de sol et, le cas échéant, de celui relatif à vos fruits et/ou de légumes.

→ **Complétez le formulaire en ligne** avec votre profil d'usage du jardin et encodez les résultats repris sur vos bulletins d'analyse.

L'outil estimera alors votre exposition globale aux métaux présents dans le sol de votre potager et vous délivrera automatiquement une série de recommandations personnalisées vous permettant d'adapter votre activité de jardinage et ainsi, de réduire votre éventuelle exposition.

Bon à savoir : un helpdesk est accessible afin de vous épauler si vous rencontrez des difficultés avec l'outil.

CONTRIBUEZ à l'AMELIORATION de l'outil SANISOL

Des simulations simples sont possibles. Toutefois, si vous l'autorisez explicitement, l'Administration wallonne pourra utiliser vos données (analyses et profil d'usage) pour améliorer encore la qualité des recommandations proposées par l'outil SANISOL. Merci, déjà, pour votre contribution !

ENVIE DE CONSULTER PLUS D'INFORMATIONS ?

Retrouvez une série de questions-réponses ainsi que des brochures vulgarisées sur la thématique du jardinage sur sol potentiellement pollué : http://environnement.sante.wallonie.be/

Onglets « L'Environnement-Santé » > « Autour de moi » > « Potager »

L'Environnement-Santé en Wallonie

CONTACT

http://environnement.sante.wallonie.be/home/une-question.html

Cet outil a été développé dans le cadre du **projet SANISOL** financé par la Wallonie. Ce projet avait pour objectif la détermination des teneurs limites en métaux lourds dans le sol en vue d'assurer la qualité commerciale des productions végétales en Wallonie et la gestion des risques pour les producteurs. Il a été réalisé par l'Université de Liège (ULiège-GxABT), SPAQuE, l'ISSeP, l'Université catholique de Louvain (UCLouvain), le laboratoire de la Province de Liège, l'asbl REQUASUD et l'asbl Espace Environnement.

Plus d'informations sur ce projet : http://environnement.sante.wallonie.be/home/expert/projets/sanisol

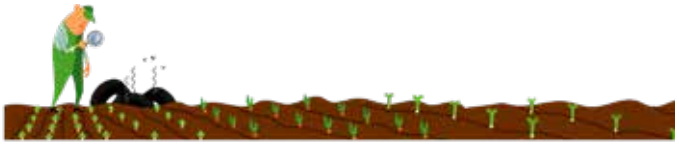

Votre terrain a été touché par les inondations ?

Des boutures de renouées asiatiques s'y sont peut-être installées et peuvent encore être éliminées facilement !

Les renouées asiatiques sont des plantes exotiques envahissantes qui se développent principalement sur les berges des cours d'eau et dans les terrains vagues. Elles y forment des massifs impénétrables enracinés en profondeur dans le sol. Ils étouffent toutes les autres plantes et sont très difficiles à éliminer.

Suite aux inondations de juillet 2021, de nombreux fragments de racines et de rhizomes de renouées ont été arrachés des berges et se sont disséminés dans les zones sinistrées. Ils donnent naissance à de petites boutures, parfois retrouvées en grand nombre dans les jardins proches des cours d'eau. **En absence d'intervention, ces boutures vont s'enraciner progressivement dans le sol et former autant de nouveaux massifs dans des zones autrefois dépourvues de renouées.**

IL FAUT AGIR MAINTENANT

Les boutures de renouées ne s'enracinent pas tout de suite en profondeur dans le sol et peuvent être assez facilement éliminées durant les 2 premières années faisant suite aux inondations (en 2022 et 2023). **Si votre jardin a été touché par les inondations, ne tardez pas à le parcourir et à vous mettre en quête d'éventuelles boutures de renouées à éliminer.**

Les boutures doivent être extraites avec leurs racines à l'aide d'une fourche-bêche ou d'un piochon pour être sûr de ne rien laisser dans le sol, avant de les rassembler dans un sac. Le matériel végétal peut ensuite être éliminé avec les déchets verts au parc à conteneurs ou être incinéré. Il peut également être placé dans des sacs poubelles avec les ordures ménagères. Mais il ne doit pas être déposé dans votre compost domestique car la renouée risquerait de s'y installer.

Bon à savoir : Les massifs denses de renouées qui repoussent dans les zones décapées par les inondations ne peuvent malheureusement pas être éliminés par arrachage manuel à cause de la grande quantité de rhizomes présents dans le sol sous-jacent. Il est conseillé de ne pas agir sur ces massifs anciens pour éviter toute propagation supplémentaire de la plante.

À noter : le SPW ARNE et les contrats de rivière organisent actuellement une campagne d'inventaire des renouées le long des cours d'eau fortement impactés par les inondations. En 2022 et 2023, cet inventaire sera suivi d'une campagne d'arrachage réalisée en zone naturelle et agricole (mais pas dans les jardins des particuliers) par la société Bois et Travaux. **N'hésitez pas à prendre contact avec votre contrat de rivière pour signaler l'apparition de boutures sur ces terrains.**

En savoir plus sur l'arrachage précoce des renouées asiatiques

http://biodiversite.wallonie.be/renouees

- **CR Amblève** : 0474/ 57 44 74 (crambleve@gmail.com)
- **CR Lesse** : 0472/ 74 43 35 (info@crlesse.be)
- **CR Ourthe** : 086/ 21 08 44 (cr.ourthe@skynet.be)
- **CR Vesdre** : 0471/ 32 51 14 (renouees@crvesdre.be)

Éditrice responsable :
Bénédicte Heindrichs - Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Namur (Jambes)

Photos : SPW / Étienne Branquart / Florence Hauregard

Dépôt légal : D/2022/11802/67

Wallonie

CONTRATS DE RIVIERE DE WALLONIE

Nouvelles primes Energie en Wallonie

Pour aider les citoyens à faire face à la crise énergétique et pour leur permettre de diminuer leurs factures d'énergie, la Wallonie a décidé de compléter les aides et les primes permettant d'améliorer les logements. Des procédures sans audit Logement préalable sont prévues pour certains travaux, dans le but de réduire notre dépendance aux énergies fossiles.

Il s'agit d'une part de l'isolation et de la rénovation de la toiture qui constituent, le plus souvent, les travaux prioritaires en rénovation.

Certains petits travaux d'économie d'énergie et de rénovation dont le budget est inférieur à 3000 (pour certains, la réalisation par main d'œuvre personnelle est permise), sont également éligibles à cette procédure sans audit. Citons, à titre d'exemple, l'augmentation du rendement d'un système de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire, le remplacement d'un escalier intérieur, le remplacement de châssis, ...

→ Date d'entrée en vigueur visée : le 1er septembre 2022, avec prise en compte des factures antérieures à cette date (jusqu'à 4 mois).

D'autre part, si vous placez un **système de chauffage et/ou de production d'eau chaude sanitaire fonctionnant à base d'énergie renouvelable**, vous pourriez également bénéficier d'une prime sans audit. Sont visés ici : la pompe à chaleur, le chauffe-eau solaire, le poêle et la chaudière biomasse (bois, pellet, ...).

→ Entrée en vigueur dès l'adoption (date visée : 1er juin 2022), prise en compte des factures antérieures à cette date (jusqu'à 4 mois) et jusqu'au 30/10/2023 (également date limite d'envoi des demandes).

→ **Si vous avez été impacté par les inondations de juillet 2021,** les factures sont prises en compte à partir du 13 juillet 2021 jusqu'au 31/12/2022.

L'audit Logement reste néanmoins bénéfique pour votre logement et votre portefeuille, puisqu'il donne une vision globale et cohérente à votre rénovation. La Wallonie encourage les citoyens dans la réalisation de cette étape et a décidé **d'augmenter temporairement le montant de la prime « audit »**. Les avantages de l'audit sont multiples : estimation du coût des travaux, priorisation des travaux, réalisation d'une « feuille de route » permettant d'atteindre le label PEB « A » et accès aux primes Habitation.

Attention aux conditions d'éligibilité (techniques, administratives et réglementaires) => Rendez-vous sur www.energie.wallonie.be dans la rubrique Aides et Primes.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service Energie (matthieu.laguesse@pepinster.be ou 087/46.81.43) ou le Guichet de l'énergie (087 44 03 60 du mardi au vendredi de 9h à 12h).

L'avez-vous aperçu ? Un panneau informatif sur le Contrat captage a pris place dans votre commune

Initié et financé par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau), le Contrat captage est un accord visant à préserver ou améliorer la qualité de l'eau potabilisable, conclu entre différents organismes et en partenariat avec les agriculteurs, à l'échelle d'un territoire. Valoriser leur travail à travers des actions de sensibilisation permet de conscientiser les citoyens de la volonté et bienveillance des agriculteurs envers l'environnement.

Pour porter au grand jour cette initiative collaborative et participative qu'est le Contrat captage, des actions de communication sont mises en place. L'une d'entre-elles consiste à installer des panneaux informatifs au sein des communes concernées par un Contrat captage. Au fur et à mesure que les accords se scellent, les panneaux sont implantés. Chacun est unique puisqu'il est adapté au projet en cours et aux caractéristiques du territoire.

Pourquoi un Contrat captage ?

Des échantillons d'eau ont été prélevés dans la source et analysés. Le diagnostic environnemental, préalable à tout Contrat captage, révèle une pression liée au nitrate, notamment d'origine agricole. Le sol de la zone qui alimente le captage est classé à 80% comme étant sensible, voire très sensible, au lessivage du nitrate. Cela signifie que l'eau peut très facilement s'y infiltrer pour rejoindre les nappes phréatiques. Au passage, l'eau emporte avec elle les restes de nitrate présents sur les cultures. L'objectif du Contrat captage est de trouver des solutions durables qui limitent l'apport de nitrate dans le phénomène naturel du drainage.

La luzerne est une plante pérenne. On la sème une seule fois et elle repousse chaque année, naturellement.

Une mise au jour du projet

Sur ce panneau, on y retrouve tout un tas d'informations : le type de prise d'eau, le territoire alimenté, le producteur d'eau… et quelques actions phares du programme. Dans le cas du Contrat captage de Cornesse, l'intérêt d'une Culture Intermédiaire Piège à Nitrate (CIPAN) après une récolte de maïs est mis en avant. Le potentiel de la culture de la luzerne est également étudié. Cette plante a la particularité d'avoir des racines profondes pour capter le nitrate enfoui dans le sol. De plus, elle n'a pas besoin de beaucoup de fertilisant pour sa croissance. Ces pratiques permettent d'éviter qu'une bonne partie des résidus de nitrate ne rejoigne la nappe souterraine.

Deux panneaux ont été placés dans la zone : un dans la rue des Doux Fonds et l'autre dans la rue Grande Fontaine.

Où se trouve le panneau sur le Contrat captage de Cornesse ?

Les panneaux sont placés à des endroits stratégiques : le long d'un chemin de promenade ou à proximité du captage. Ils sont disposés afin de permettre au passant de pouvoir s'arrêter et lire les informations en toute sécurité. À Pepinster, le panneau s'est établi à côté de tables de pique-nique, de quoi prendre le temps de faire une pause tout en découvrant les initiatives environnementales prises par les agriculteurs de la commune.

Pour en savoir plus sur son contenu et comprendre les enjeux liés à ce Contrat captage, il suffit de programmer une petite promenade à l'air frais.

Par PROTECT'eau,
pour les Contrats captage

Permis de détention des animaux, extrait du Fichier Central, késako ?

En Wallonie, depuis le 01/01/2019, un permis de détention d'animaux est obligatoire pour détenir un animal (peu importe lequel). Toute personne de plus de 18 ans est d'office titulaire de ce permis immatériel (il n'existe aucun document papier de ce permis).

Si vous vous rendez coupable de maltraitance envers les animaux, celui-ci peut vous être retiré (temporairement ou définitivement). Vous pouvez également être interdit de posséder certains animaux précis ou être interdit d'en avoir un trop grand nombre.

Afin de lutter contre la maltraitance animale et les achats impulsifs, il est désormais obligatoire, depuis ce 01/07/2022, de présenter un extrait du Fichier Central si vous souhaitez acheter ou adopter un animal de compagnie.

Ce document certifiera auprès des commerces, refuges et élevages que vous êtes toujours en droit de détenir des animaux au moment d'en acheter ou adopter un nouveau.

Où et comment obtenir l'extrait ?

Vous obtiendrez l'extrait auprès de votre Commune de domicile (demandez l'Agent constatateur auprès du service Population-Etat civil). Il vous suffira de présenter votre carte d'identité et 2.50 €.

Selon les informations du Fichier central, l'extrait vous sera remis immédiatement ou dans les 2 semaines (si plus de vérifications doivent être réalisées).

ATTENTION, l'extrait n'est valable que 30 jours. Si vous vous y prenez trop tôt, l'extrait risque d'être périmé au moment où vous en aurez besoin.

Si vous n'habitez pas en Wallonie

La demande d'extrait doit être envoyée par mail à fichiercentral.environnement@spw.wallonie.be ou par courrier au :
Directeur Général du SPW Ressources Naturelles, Environnement, Agriculture
Avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes

La demande contiendra :
- Le nom et prénom du demandeur ;
- Le numéro de registre national du demandeur ;
- L'adresse du demandeur.

Cet extrait est-il nécessaire pour tous les animaux ?

L'extrait est obligatoire pour tous les animaux de compagnie ou de loisir : chiens, chats, chevaux, oiseaux, poissons, poules, tortues, NAC, ...

Si vous voulez acheter des animaux dans le cadre de votre activité professionnelle, vous n'êtes pas soumis à cet extrait, car vous êtes soumis à des règles différentes.

J'ai déjà un animal chez moi. Suis-je obligé d'avoir ce document ?

Non, ce document ne doit être utilisé que si vous voulez acheter ou adopter prochainement un animal de compagnie.

Vous souhaitez offrir un animal à un proche ?

Cela ne sera plus possible sans la présence du bénéficiaire (détenteur final de l'animal). Ceci s'explique par la volonté de réduire le nombre d'abandons et de maltraitance après un achat pas assez réfléchi.

Vous détenez ou souhaitez détenir un chien à risque ?

Pour rappel, les chiens à risque sont ceux qui montrent, qui ont montré leur agressivité ou qui sont connus pour la manifester et/ou qui appartiennent à une famille ou à une catégorie reconnue comme étant susceptible de causer des blessures graves ou de présenter un risque pour les personnes ou pour les animaux domestiques (Pitbull Terrier, American Staffordshire Terrier et Rottweiler ainsi que tous les croisements issus de ces familles de chiens).

Sachez que des règles particulières sont applicables pour ces chiens. Les commerces, refuges et élevages sont également susceptibles de vous demander une attestation reprenant la liste de ces règles.

Si vous souhaitez prendre connaissance de ces règles ou obtenir l'attestation, vous pouvez également vous adresser à l'Agent constatateur auprès du service Population-Etat civil (gauthier.lefils@pepinster.be – 087/46.83.15).

L'Agent constatateur

JEUNESSE

CCJ PEPINSTER

Commission Communale des Jeunes PEPINSTER

ESPACE NÔ, rue La Nô, 51 - 4860 PEPINSTER

Les Bordures de la Mémoire C.C.J. a.s.b.l. — Old Boys CCJ — BILLARD CLUB CCJ — blues rock CLUB CCJ PEPINSTER — l'Espiegle Mensuel de la vie sociale et culturelle de Pepinster — Club des Randonneurs C.C.J.

Apprendre le

FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

la lecture et l'écriture à Pepinster

COURS GRATUIT

0478/79.04.17

FLE@PEPINSTER.BE

Un service du PCS de Pepinster, soutenu par le SPW dans le cadre de l'appel à projet "ILI".

Avec le soutien de la Wallonie

POUR QUI & POURQUOI ?

Nos cours collectifs s'adressent à toute personne souhaitant apprendre le français, quel que soit son niveau de scolarité dans son pays d'origine.

Chaque groupe bénéficie de 12h de cours par semaine.

Nos objectifs ?
Promouvoir l'intégration sociale et professionnelle, ainsi que le bien-être de chacun, grâce à l'apprentissage et l'appropriation de la langue française.

OÙ ?

Rue Jean Simon 10,
4860 PEPINSTER

PLUS D'INFOS ?

FORMATRICE
Sabine Moguis
fle@pepinster.be
0478/79.04.17

COORDINATEUR
Christophe Debaty
c.debaty@pepinster.be
0495/29.82.77

Vous souhaitez obtenir une aide pour la compréhension ou la rédaction d'un document ?

L'Ecrivain Public vous accompagne dans la rédaction de documents privés ou administratifs et vous aide également à les comprendre... Avant tout, il vous fournit une écoute et réfléchit avec vous à la manière d'envisager les diverses réponses possibles.

Selon la situation rencontrée, il tente aussi de vous proposer des relais auprès de personnes ou de services spécialisés dans la matière abordée.

Il respecte la confidentialité de ce qui est discuté lors de l'entretien et ses services sont totalement gratuits !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le 0495/29 82 77 ou à envoyer un mail à c.debaty@pepinster.be

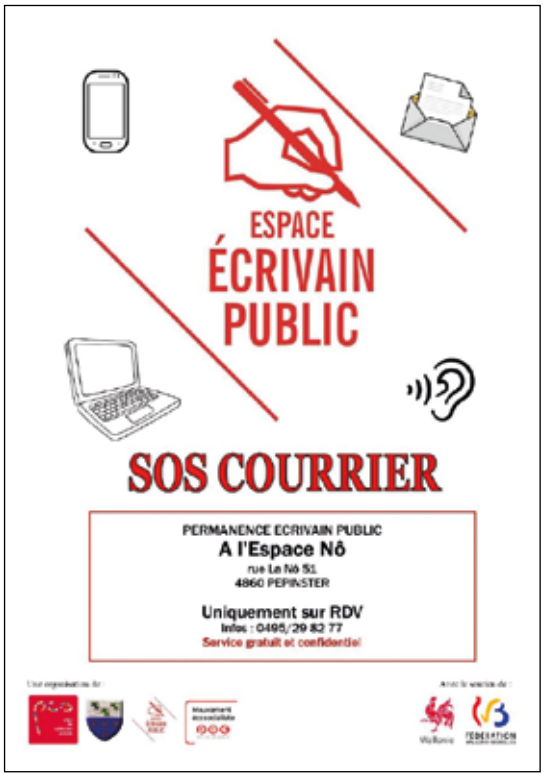

La Commune de Pepinster et son Plan de Cohésion Sociale souhaitent relancer le Conseil Consultatif des Aînés[1]...

Quelles sont ses missions ?

Le CCA a pour mission première de réfléchir aux besoins spécifiques des Aînés et de faire des propositions afin de les intégrer à la politique menée par les pouvoirs locaux.

A travers ses recommandations, il vise également à assurer le maintien des Aînés en tant que citoyens à part entière, en leur permettant de rester acteurs dans les différents domaines de la vie sociale.

Le CCA a pour mandat de faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure cohésion sociale. Enfin, il veille à établir et à développer le lien entre toutes les générations.

Au minimum, le CCA doit se réunir quatre fois par an. En fin de législature, il remet un rapport d'évaluation au Conseil communal.

Comment se compose-t-il ?

Le CCA de Pepinster comprendra entre 10 et 15 membres, âgés de cinquante-cinq ans et plus, qui siégeront soit à titre personnel, soit en tant que représentant d'une association de séniors locale, soit en tant que représentant d'un groupement politique respectant les principes démocratiques. Les personnes suivantes siègent aussi au CCA, sans voix délibérative : un représentant du Collège communal, des personnes ressources (en fonction des thèmes abordés), ainsi qu'un membre de l'administration communale, désigné par le Collège en tant qu'agent de liaison.

Le CCA est instauré par le Conseil Communal, sur base d'une liste proposée par le Collège, suite au présent appel public à candidatures. La composition du CCA doit être mixte et se baser sur la représentation équilibrée des différents quartiers de la commune.

Concrètement, que faire ?

Si vous souhaitez déposer votre candidature, un document est à votre disposition au secrétariat de l'administration communale.

Il peut aussi vous être envoyé en format informatique, sur simple demande en téléphonant au **0495/29 82 77** ou en envoyant un mail à c.debaty@pepinster.be

[1]L'article 1122-35 du code de la Démocratie locale et de la Décentralisation consacre l'appellation des conseils consultatifs.

RAPPEL
Prise en charge du coût des certifications des compteurs gaz/électricité
Délai d'introduction : 31/12/2022 au plus tard

1) Vous avez déjà fait procéder aux certifications ?

La Commune procédera au remboursement sur base des factures fournies :

- La demande mentionnera les coordonnées du demandeur et devra également être accompagnée des documents suivants :
  1. La copie de la carte de banque du demandeur afin de procéder au paiement.

     La ou les facture(s) qui doivent concerner les certifications gaz et/ou électricité et mentionner un immeuble de la zone sinistrée définie par la Commune. Les documents justificatifs doivent concerner une intervention ayant eu lieu entre le 14 juillet 2021 et le 30 décembre 2022.
  2. Une déclaration sur l'honneur de non prise en charge de la/les certification(s) par l'assurance du bâtiment.

Un seul remboursement gaz et/ou électricité par adresse sera octroyé. Le montant du remboursement pour une certification ne peut dépasser les 150 € TVAC. Le montant cumulé pour les deux certifications ne pourra pas dépasser les 300 €.

2) Vous n'avez pas encore fait procéder aux certifications ?

La Commune prendra en charge le coût et prévoira la visite de l'expert mandaté.

La demande devra mentionner les coordonnées de contact et le type de certification(s) demandée(s).

Les demandes et/ou documents justificatifs devront être rentrés prioritairement par mail à l'adresse soutienauxcitoyens@pepinster.be avant le 31 décembre 2022.)

Wegnez
Travaux de construction d'un bassin d'orage
Rue du Paire dans un parking du hall des Sports

Le début des travaux est fixé le lundi 26 septembre 2022 et deux ouvrages seront réalisés dans la voirie en amont et aval du bassin

Le service des travaux vous informera des mesures de circulation au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

Merci de votre compréhension.

Commune de PEPINSTER
Travaux de curage des égouts publics et réalisation d'endoscopies du réseau

Le début des travaux a été fixé le lundi 5 septembre 2022. Ils concernent tous les tronçons d'égout publics de la zone inondée en juillet 2021 et devraient durer plusieurs semaines.

Les véhicules d'intervention sont mobiles et situés généralement aux droits des chambres de visite.

Un « flyer » sera déposé dans votre boite aux lettres préalablement aux travaux dans votre rue.

En fonction de l'avancement du chantier des mesures de circulation seront mises en place

(déviation, interdiction de stationner, ...)

Merci de votre compréhension.

Le service des travaux

RAPPEL
Inspection et curage d'un raccordement à l'égout
Délai d'introduction : 31/12/2022 au plus tard

Une prime de maximum 250 € TVAC est mise à disposition des sinistrés afin de vérifier le bon état de leur raccordement. En effet, il peut arriver que le raccordement ait été abîmé (tuyau cassé ou déboité) ou reste partiellement obstrué. Un nettoyage ou une remise en état serait alors nécessaire.

L'intérêt de cette aide est de garantir la salubrité des maisons. L'entretien des raccordements privés jusqu'au collecteur public incombe aux propriétaires des maisons.

Par raccordement, il faut entendre la jonction entre votre maison (typiquement une chambre de visite en limite de propriété) et la connexion physique au collecteur dans le domaine public.

Faites appel à une société spécialisée afin de procéder aux travaux nécessaires de remise en ordre de votre raccordement privé jusqu'au collecteur public. **L'inspection doit être réalisée par endoscopie, c'est-à-dire le passage d'une caméra.** Ce contrôle permet d'identifier d'éventuels problèmes difficilement identifiables sans équipement spécifique.

Les images du passage camera sont à conserver impérativement en cas de nouveau problème.

Toute autre intervention qui serait réalisée par le personnel communal sur le raccordement privé sera facturée au citoyen.

Démarche :

- La copie de la carte de banque du demandeur afin de procéder au paiement.
- La ou les facture(s) de l'inspection et /ou le curage du raccordement privé vers le collecteur public pour l'immeuble repris dans la zone sinistrée. Les documents justificatifs doivent concerner une intervention ayant eu lieu entre le 14 juillet 2021 et le 31 décembre 2022.
- Une déclaration sur l'honneur de non prise en charge de l'inspection/curage par l'assurance du bâtiment.
- Un seul remboursement par adresse sera octroyé. Dans le cas d'un seul raccordement pour plusieurs adresses. Un seul remboursement pour l'ensemble des adresses sera octroyé. Le montant du remboursement ne peut dépasser 250 TVAC.

Les demandes et/ou documents justificatifs devront être rentrés prioritairement par mail à l'adresse : soutienauxcitoyens@pepinster.be avant le 31 décembre 2022.

RCA Pepinster

2022 - 2023

087 / 46 . 28 . 86
0471 / 03 . 05 . 44
0473 / 25 . 04 . 70

doriane.dethier@pepinster.be
le.paire@skynetr.be

Reprise des cours la semaine du 05 septembre 2022

LUNDI					
10h30 - 11h30	**Multisports séniors** *+ 55 ans*		Hall du Paire	1h	50 €
18h00 - 19h00	**Abdos-Fessiers**	COMPLET	Hall du Paire	1h	75 €
MARDI					
18h00 - 19h15	**Contemporain** + 13 ans		Salle Hurard	1h15	100 €
19h15 - 20h30	**Pompom +** *13 ans*		Salle Hurard	1h15	100 €
MERCREDI					
09h15 - 10h15	**Gym douce** *+ 50 ans*		Hall du Paire PS	1h	50 €
15h30 - 16h30	**Multisports petits** *4 - 7 ans*	COMPLET	Hall du Paire	1h	50 €
16h45 - 17h45	**Multisports moyens** *8 - 12 ans*		Hall du Paire	1h	50 €
17h00 - 18h15	**Hip-Hop** 9 - *12 ans*		Salle Hurard	1h15	100 €
18h00 - 19h00	**Multisports** *adultes*		Hall du Paire	1h	75 €
18h15 - 19h30	**Hip-Hop / Ragga** + 13 ans		Salle Hurard	1h15	100 €
19h00 - 20h00	**Step & Sculpt**	COMPLET	Hall du Paire	1h	75 €
20h00 - 21h00	**Multisports** *adultes*	COMPLET	Hall du Paire	1h	75 €
Jeudi					
17h30 - 18h45	**Danse** 9 - *12 ans*		Salle Hurard	1h15	100 €
18h45 - 20h00	**Pompom** 9 - 12 ans		Salle Hurard	1h15	100 €
18h30 - 19h30	**Pepi'Run** 30 - 45 minutes (terrain vallonné)		Hall du Paire	1h	90 €
19h30 - 20h30	**Pepi'Run** + 50 minutes (terrain vallonné)		Hall du Paire	1h	90 €
VENDREDI					
17h30 - 18h45	**Escalade débutants** *(apd. de 7 ans)*	COMPLET	Hall du Paire	1h15	120 €
18h45 - 20h00	**Escalade confirmés**		Hall du Paire	1h15	120 €
SAMEDI					
10h00 - 11h30	**Danse / pompom** *6 - 8 ans*		Salle Hurard	1h30	100 €

Fitness adultes: 1h abdos-fessiers + 1h step + 1h multisports adultes = **75€**

DéFI PEPINSTER *Vous informe...*

La lutte contre le réchauffement climatique, une affaire commune...

A Pepinster nous savons ce que c'est de subir les effets du réchauffement climatique. Nous savons que nous devons agir rapidement et actionner tous les leviers possibles pour en limiter les effets les plus catastrophiques.

La lutte contre le réchauffement climatique passera inévitablement par la collaboration des citoyens aux politiques climatiques.

Selon le GIEC, les changements de comportement individuel permettraient de faire baisser de 5 à 10 % les émissions de gaz à effet de serre (GAES) alors que 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques devraient être mises en œuvre à l'échelon régional et communal.

En effet, dans le cadre de sa mission de protection de la santé humaine et de la biodiversité, la commune peut agir à plusieurs niveaux. En tant qu'organisation, elle doit savoir ce qu'elle émet comme GAES et chercher à les réduire. Par exemple, elle pourrait décider de réduire les GAES émis par le service des travaux en demandant à toute l'équipe de collaborer à la recherche de solutions adaptées au service et à leur mise en œuvre. Cela aurait valeur d'exemple et pourrait avoir un effet d'entraînement.

La commune peut également agir en imposant des normes urbanistiques pour, par exemple, éviter l'imperméabilisation des sols.

Enfin, la commune peut organiser des ateliers citoyens dans lesquels tous les points de vue sont représentés en leur demandant de proposer des mesures pour limiter les GAES comme, par exemple, une limitation de l'éclairage.

Jean Fafchamps – conseiller communal

Carrosserie
Christian BERTHOLET
Tribomont, 269 - 4860 WEGNEZ
Tél. 087 33 42 66
Réparations toutes marques

Ets Christian BERTHOLET
Tribomont, 269 - 4860 WEGNEZ
Tél. 087 33 42 66
FORET et JARDIN

JOHN DEERE ISEKI

DEFAWES D'ARCHAMBEAU JEAN-LOUIS
Vidange fosse septique
et débouchage

0475/40.09.67
Agréé région wallonne
Rue du Centre, 22–4861 Soiron-Pépinster
GSM : 0475/40 09 67

Robert Frédéric S.P.R.L.
Menuiserie–Ebénisterie–bardage bois
Charpente–Aménagements intérieurs
Rue Laurent Mairlot, 68–4860 WEGNEZ
Tél. : 087/ 46 90 42–Fax : 087/ 46 08 23

POMPES FUNÈBRES
VILVORDER
24h/24 • 087/54.26.17
FUNÉRARIUMS
Rue Pepin, 8 - PEPINSTER
Place de L'Eglise, 13 - JALHAY
Rue du Waux-Hall, 7 - SPA
Rue de la Chaussée, 30 - THEUX
www.vilvorder.be

Didier DUMONT SPRL
• TERRASSEMENT
• AMÉNAGEMENT DE JARDINS
• NIVELLEMENT
• EMPIERREMENT
• POSE DE CITERNE
Hezée 177B - 4861 Soiron
0495 54 09 73
dumterr@gmail.com

Regifo Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.

Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous!
071/740 137 - info@regifo.be - www.regifo.be

Votre conseiller en communication, **Roland CROSSET** se fera un plaisir de vous rencontrer.
Prenez contact avec lui au 087/267 886

ateliers Cerfontaine
Mécanique générale
Rue Grand'Ry 42
4860 Wegnez
Tél. 0032 87 46 01 02
info@cerfontaine.net
www.cerfontaine.net
Votre partenaire pour la conception et la fabrication de pièces et d'ensembles mécaniques hors du commun.

Surfaces Décorées

127, Rte de Herve - 4651 Battice • Tél. : 087.67.56.74

Votre spécialiste en :

- **Stores** intérieurs
- **Revêtements de sol** Vinyl I Parquet I Tapis plain
- **Décoration intérieure** I Papiers peints I Tentures I Articles déco

Une équipe de professionnels, à l'écoute de vos projets, de la conception à la réalisation de vos rêves

Pose gratuite de **stores intérieurs**

Monica de la Cerda

Centre de soins | Pieds | Mains | Bien-être

Pédicure médicale diplômée IPB
Orthèses

Rue Neuve, 154 - 4860 PEPINSTER
0495 53 64 02
monica.dlc@hotmail.com
centredesoinsmonicadelacerda

IPI : 506 874

PackPRO immo

Une agence proche de vous

VENTE - LOCATION - EXPERTISE

www.pp-immo.be

Rue Hubert Halet, 88
B-4860 PEPINSTER
Tél. : 087-34 09 70
info@pp-immo.be
Immobilière Packpro IMMO

CÉDRIC COMBUSTIBLES

Livraison de combustibles

- ✓ Livraison de mazout
- ✓ Livraison de pellets
- ✓ Livraison de bonbonnes de gaz
- ✓ Livraison de box de bois

Livraison offerte dans un rayon de 20 km
N'hésitez pas à nous contacter pour connaître
le prix du jour et les jours de livraison dans votre région.

087/37 71 00 - 0496/07 11 89

Gulf

NORDICA Extraflame

S.A.F.P.A. asbl

SERVICE D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES AGÉES

AIDES FAMILIALES • Centre de coordination :

087/29 20 00

www.safpa.be - info@safpa.be

TECNIGEL

Climatisation - Ventilation

04 343 54 23 info@tecnigel.be

Conception & Réalisation : sprl REGIFO Edition • 59, rue Saint-Roch • 5070 Fosses-la-Ville • Tél. : 071/74 01 37 • E-mail : info@regifo.be–www.regifo.be–Distribution postale–Contact délégué–Monsieur Roland Crosset 087/ 26 78 86 (le soir)